

Communiqué

Pour diffusion immédiate

« Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie salue haut et fort le respect de l'engagement du gouvernement et de son premier ministre en regard de l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État »

Québec, le 1^{er} décembre 2011 - C'est en ces termes que la directrice générale du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) et codirectrice du Centre de développement Femmes et gouvernance (CDFG), M^{me} Esther Lapointe, a réagi à la suite de l'annonce faite hier par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à l'effet que la parité est atteinte entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

« Parce que la trajectoire de l'évolution de la présence des femmes dans les sphères décisionnelles n'est pas linéaire, pas plus qu'elle n'est progressive, rien n'est acquis dans cette quête de la représentation paritaire et cela, même lorsque certaines avancées sont constatées », a tenu à rappeler Esther Lapointe.

La décision du premier ministre du Québec de nommer un conseil des ministres paritaire et celle d'imposer la parité aux conseils d'administration des sociétés d'État à l'intérieur même de l'échéancier prévu de cinq ans lui assure une place dans l'histoire du Québec.

« Comme en font foi les résultats obtenus grâce à des mesures contraignantes imposées aux conseils d'administration des sociétés d'État, il importe avant tout d'adopter ce type de mesure temporaire pour accélérer l'histoire. Les mesures incitatives demeurent insuffisantes et ont, jusqu'à ce jour, générées des résultats très timides au plan de l'atteinte de la parité dans les divers lieux de pouvoir », de mentionner la directrice générale du GFPD.

C'est la raison pour laquelle le GFPD proposait, dans son mémoire *Pour atteindre l'égalité de fait*, présenté dans le cadre de la Commission parlementaire des relations avec les citoyens en février 2011, plusieurs moyens pour atteindre la parité. Parmi ceux-ci, on retrouve celui d'inscrire dans la Loi électorale des quotas comme mesure temporaire d'ici à la concrétisation de la parité.

« Malgré ces résultats forts encourageants, il est souhaité que le 2^e Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 présenté par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, en juillet dernier, ait d'aussi bons résultats », de conclure M^{me} Esther Lapointe.

-30-

Pour information : M^{me} Nathalie Lavoie
Responsable des communications et du financement privé
Groupe Femmes, Politique et Démocratie
Tél. : 1 (418) 730-5305